



Litige entre le locataire et le propriétaire

Par Visiteur

Un robinet dans la cave avait une fuite, probablement datant d'avant notre location, cette eau s'est absorbée dans le sol et nous n'avons pas pu nous en apercevoir.

J'estime que, de même que les défaillances propres à la maison sont à la charge du propriétaire, cette facture qui m'est adressée à mon nom, aussi devra être payée par le propriétaire puisqu'elle provient du robinet de la maison.

Puis-je même me permettre de la déduire directement de mon loyer ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Puis-je même me permettre de la déduire directement de mon loyer ?

Quel que soit le motif que vous invoquez vous ne pouvez jamais arbitrairement diminuer votre loyer.

En plus dans le cas présent et bien que je comprenne que la facture doit être importante, la réparation du robinet vous incombe. Il s'agit de réparations locatives et votre bailleur ne peut être tenu pour responsable.

Cordialement